



Réf: 1/21

Date: 29/10/2021

### **Règlement de vie scolaire - Cycle 3**

Bonne rentrée à tous!

Voilà, une nouvelle année qui commence. Peut-être une année encore exceptionnelle mais ensemble nous ferons de notre mieux pour la rendre meilleure.

Cependant, pour y arriver, l'instauration d'un règlement de vie scolaire serait nécessaire.

Voici quelques directives et recommandations pour vous, élèves du cycle 3, pour réussir cette année scolaire dans un cadre sécurisant, bienveillant, respectueux et de qualité.

#### **Horaire et ponctualité**

L'école est ouverte à partir de 7h15.

Les cours commencent à 7h50.

Au-delà de 8h00, l'entrée ne peut être qu'exceptionnelle avec une justification pour Mme Micheline MEDAWAR, la Conseillère Principale d'Education (CPE).

La fin des cours est fixée à 14h30. L'établissement n'est pas responsable des élèves qui s'attardent plus de 15 mn après la sortie.

Vu les circonstances actuelles et pour des raisons sanitaires, il est souhaitable que les parents ne rentrent pas dans l'enceinte du collège.

Quitter l'école pendant la journée scolaire n'est pas souhaitable pour ne pas interrompre les cours. Les visites des médecins, des ambassades, des laboratoires, ... seront fixées les après-midi de préférence. En cas d'empêchement, il faut prévenir le CPE en avance en début de journée.

Une absence au cours doit être motivée par des raisons de santé ou familiales. Il faut prévenir l'école dans ce cas.

#### **Vie scolaire**

L'élève s'engage à :

- Rendre les devoirs donnés par l'enseignant à la date prévue.
- Participer à l'ensemble des contrôles permettant d'évaluer les objectifs travaillés dans chaque discipline. Toute absence devra être justifiée auprès de la direction.
- Participer aux projets, aux activités mis en place par l'établissement.

L'agenda est envoyé quotidiennement sur Eduflag qui reste un lien entre l'école, les parents et l'élève.

Le mercredi sera un jour sans agenda. Ainsi, l'élève pourra profiter de ce jour pour remédier, réviser et consolider ses apprentissages.

#### **Tenue**

- Chaque élève doit avoir le polo de l'école avec un bas uni et de couleur foncée (bleu marin ou noir).
- Pour le sport, une tenue bleue, noire ou grise est exigée.
- Pour les filles, le maquillage et le vernis sont interdits.
- Les garçons et les filles doivent bien se coiffer avec les cheveux longs toujours attachés.

## **Hygiène et gestes barrières**

- Se conformer aux règles d'hygiène corporelle et vestimentaire (corps et cheveux propres, ongles bien coupés, tenue propre,)
- Le port du masque est toujours exigé : en classe, dans la cour, à l'entrée, à la sortie, dans le transport scolaire, ...)
- Pour la collation, le masque sera enlevé en respectant toujours la distanciation et les règles sanitaires.
- Garder toujours un ou deux masques supplémentaires dans les sacs au cas où le 1<sup>er</sup> se détache, se souille, ...
- Avoir un gel hydro alcoolique pour les mains, une petite boîte de mouchoirs et des lingettes.
- Consommer des aliments sains et équilibrés durant la récréation : sandwiches, fruits, salades, gâteau fait-maison, ...
- Ne pas partager la collation ou les objets personnels.
- Veiller à la propreté des endroits : classe, cour, escaliers, toilettes, ...

## **Comportement**

Adopter un comportement et un langage corrects et respectueux envers les autres élèves, les enseignants, les employés et les parents.

Être un bon citoyen : respecter l'environnement, lutter contre le gaspillage, trier les déchets, ...

## **Recréation**

Les élèves du cycle 3 ont deux récréations :

1<sup>ère</sup> récré: 9h45 → 10h10

2<sup>ème</sup> récré: 12h10 → 12h35

A la récréation, les élèves quittent leur salle de classe et vont dans la cour. Aucun élève n'est autorisé à rester dans une salle de classe, dans les couloirs ou sur les escaliers, en dehors de la présence d'un adulte enseignant ou surveillant.

La cour est un lieu de détente et de repos qui nécessite le respect de certaines règles de vie :

- Après la collation, l'élève peut se déplacer, courir, organiser des jeux en respectant toujours les gestes barrières (port du masque, distanciation, pas de jeux d'équipe, ...) et les règles de sécurité.
- L'élève, pendant la récréation, n'a pas le droit :
  - D'aller dans les classes ou les couloirs.
  - D'intimider.
  - D'agresser verbalement ou physiquement.
  - D'harceler.
  - De jouer à des jeux dangereux
  - De monter sur le grillage.

## **Objets interdits**

Jeux électroniques, baladeurs, smart watch, objets de valeur, jeux de cartes, ventes d'objets, caméras (sauf pour usage pédagogique autorisé), médicaments et toute substance capable de nuire à la santé.

Les téléphones portables sont interdits. Si, pour une raison justifiée, l'élève doit le détenir, il le déposera éteint, au bureau du CPE le matin dès son arrivée.

En cas de non-respect, ces objets seront confisqués.

## **Infirmierie**

L'infirmière est toujours à votre disposition durant les heures scolaires.

Les élèves malades ou souffrants doivent se munir d'un billet d'autorisation du CPE avant de se diriger à l'infirmierie.

## **Transport scolaire**

L'élève qui bénéficie de ce service s'engage à accepter le règlement pour sa sécurité et celle d'autrui.

- Port du masque
- Ponctualité
- Respect
- Propreté
- Loin des fenêtres
- Toujours assis
- Obéir aux instructions du conducteur du bus.

Tout manquement ou négligence du règlement intérieur exige une sanction à finalité éducative selon le système de sanctions adopté par l'établissement et qui vous sera communiqué ultérieurement.

**Cordialement,**

**La Direction**

--- ✂ -----

Je soussigné(e), ..... (nom de l'élève) m'engage  
à respecter ce règlement pour l'année scolaire 2021-2022.

Date .....

Signature de l'élève.....